

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du premier site 4G multi-opérateurs dans le département du Pas-de-Calais à Nielles-lès-Bléquin

Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements d'accélération des déploiements de la 4G dans les territoires.

Le 7 octobre 2019, **Michel COMBOT**, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile ont inauguré, en présence de **Fabien SUDRY**, Préfet du Pas-de-Calais ; **Blandine DRAIN**, Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais ; **Bruno WALLET**, Maire de Nielles-lès-Bléquin, les parlementaires et les élus locaux, **le premier site 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile dans le département du Pas-de-Calais à Nielles-lès-Bléquin.**

Ce pylône de téléphonie mobile dessert la commune de Nielles-lès-Bléquin avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de Mb/s. Il s'agit d'une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du New Deal Mobile sur le territoire, avec l'arrivée de la 4G dans cette commune.

La FFTélécoms souligne l'implication de l'ensemble des partenaires dans la réalisation de ce projet. Ce pylône a été mutualisé de manière volontaire par les quatre opérateurs, dans le cadre d'un précédant partenariat avec l'état et les collectivités locales.

L'arrivée de la 4G sur ce site se fait grâce à l'accord historique du New Deal Mobile conclu l'année dernière entre les pouvoirs publics et les opérateurs. Il prévoit notamment la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage en 4G des communes du programme "Zones blanches - centres-bourgs".

Au niveau national au 30 juin 2019 :

- Plus de 67 000 sites mobiles étaient déjà passés en 4G sur les 81 000 sites mobiles tous opérateurs confondus en service;
- > Plus de 11 800 sites sont passés en 4G depuis la mise en œuvre du New Deal Mobile.

Par ailleurs, cet accord comprend la construction de **5 000 nouveaux sites financés à 100% par les opérateurs** afin de généraliser la bonne couverture, au sein du dispositif dit de "couverture ciblée"*.

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un guide pratique à destination des maires a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms, dans un souci de transparence et de pédagogie, a mis en ligne sur son site internet :



- > Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles : http://bit.ly/NDMchiffres300619
- Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : http://bit.ly/NDMPlaquette2019

Point sur la couverture mobile dans les Hauts-de-France et dans le Pas-de-Calais

> En région Hauts-de-France

La région Hauts-de-France comptait 6 284 sites tous opérateurs confondus au 30 juin 2019. Parmi ces sites, 5 515 étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 juin 2019, **1 008 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Départements Hauts-de-France	Sites mis en service 4G entre le T1 2018 et le T2 2019
Aisne	117
Nord	312
Oise	196
Pas-de-Calais	289
Somme	94
TOTAL	1 008

Au 30 juin 2019, 769 sites doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 769 sites, 372 se trouvent sur des pylônes mutualisés à quatre opérateurs et représentent la majeure partie de l'effort de passage en 4G. Cela correspond à **93 pylônes multi-opérateurs** (couvrant **142 communes**).

Départements Hauts-de-France	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de communes concernées
Aisne	49	75
Nord	1	1
Oise	16	19
Pas-de-Calais	9	17
Somme	18	30
TOTAL	93	142

En outre, **2 pylônes multi-opérateurs** des anciens programmes gouvernementaux devront être construits : la maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité concernée.

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **50 sites** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et fin 2020.



Départements Hauts-de-France	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018 et 2019)
Aisne	17
Nord	5
Oise	9
Pas-de-Calais	11
Somme	8
TOTAL	50

> Dans le département du Pas-de-Calais

Le Pas-de-Calais comptait **1 484 sites** tous opérateurs confondus au 30 juin 2019. Parmi ces sites, **1 338 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 juin 2019, **289 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Au 30 juin 2019, 146 sites doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 146 sites, 36 sites multi-opérateurs se trouvant sur 9 pylônes et couvrant 17 communes devront passer en 4G d'ici fin 2022. Pour les 110 sites restants, ils devront quant à eux migrer vers la 4G au plus tard fin 2020. Par ailleurs, la commune de Nielles-lès-Bléquin dispose déjà de la 4G multi-opérateurs.

Dans le Pas-de-Calais, ce sont également **11 sites 4G** qui, entre fin 2019 et fin 2020, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêté des 485 sites de 2018 et arrêté complémentaire de 115 sites de 2018).

Liste des 11 sites du dispositif de couverture ciblée issu des arrêtés de 2018 et 2019 dans le Pas-de-Calais

Bergueneuse / Heuchin (1)	Courset / Doudeauville (3)	Rimboval (1)
Bléquin (1)	Elnes / Wismes (1)	Sibiville (1)
Buire-au-Bois (1)	Fontaine-l'Étalon (1)	Vacquerie-le-Boucq (1)

PAS-DE-CALAIS (62) à l'horizon 2020-2022 Projection du New Deal Mobile DÉPARTEMENT DU eules les données publiées par l'ARCEP font foi.

4 zones à prioriser de l'Atlas

10 sites potentiels sur les

Sites 4G mutualisés du dispositif de "couverture ciblée"

11 sites multi-opérateurs construits à l'horizon 2021

8 pylônes qui passeront en 4G au plus tard fin 2022

1 pylône équipé en 4G

Pylônes multi-opérateurs

zones blanches restant à construire 1 pylône des anciens programmes

110 sites qui passeront en 4G au plus tard fin 2020

289 sites équipés en 4G depuis le 1^{er} trimestre 2018

Sites en propre d'opérateurs

sites passés en 4G avant la mise en œuvre du New Deal Mobile

Données au 30/06/2019



Qu'est-ce que la couverture ciblée ?

C'est un des grands axes du New Deal Mobile qui vise à permettre aux collectivités d'identifier elles-mêmes les sites qu'elles souhaiteraient voir construits sur leur territoire.

Ainsi, au niveau national, les 900 premiers sites de ce dispositif ont été identifiés entre juillet 2018 et mars 2019. Parmi cette liste, **11 sites dans le Pas-de-Calais seront construits d'ici 12 à 24 mois.**

En savoir plus

En 2018, La France compte **47,7 millions de clients actifs sur les réseaux 4G (+6,1 millions)**, ces derniers ayant consommé, en moyenne, **6,7 Go de données par mois**.

Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le New Deal Mobile nécessite en effet une simplification des démarches administratives à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif.

Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi près de **9.8 milliards d'euros en 2018** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures. Le montant des investissements a augmenté de 40% en 4 ans.

En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou New Deal Mobile, c'est quoi?

Les opérateurs ont signé en janvier dernier un accord historique ou New Deal Mobile avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- > En quoi consiste cet accord?
- > Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

Un accord visant à:

ふ 4G

Généraliser la 4G sur le réseau existant



Une accélération supérieure à 5 ans

par rapport aux obligations existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.



Une accélération qui concerne les axes de transport

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seronts couverts à

100 % d'ici fin 2020

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à **90%** d'ici fin **2025**

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture* »

5000

nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « dispositif de couverture ciblée » destiné à identifier 5 000 nouveaux sites par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- 2 000 sites mutualisés déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- 3 000 sites au-delà, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseaumobile.fr



Améliorer

la couverture à l'intérieur des bâtiments Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



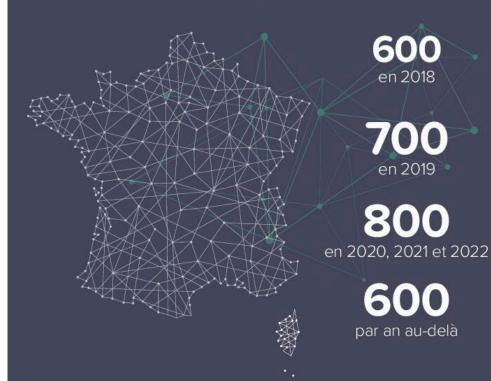
Développerdes offres
4G fixes

dans les zones identifiées par le Gouvernement

Comment?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.





Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur -**8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,

l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : zones blanches centres-bourgs et France Mobile.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site www.fftelecoms.org

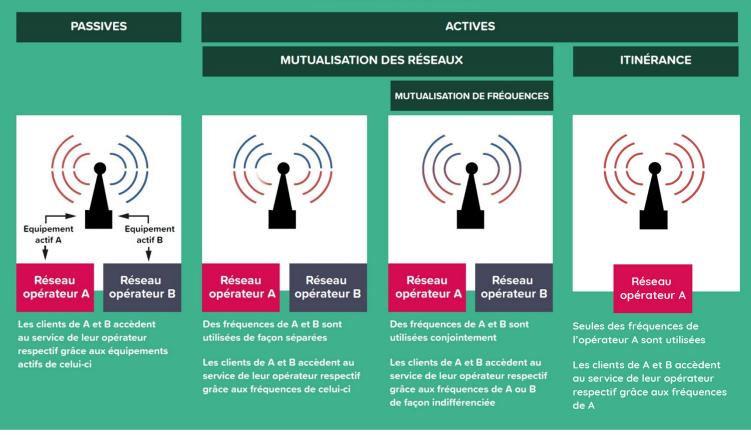
bit.ly/FFTAccord

Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS



Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.









